

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

 UNIVERSITÉ  
PARIS DESCARTES

UNIVERSITÉ PARIS 5

# DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-2

Vu la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du Président de l'Université René Descartes-Paris 5 relatif au Diplôme d'Université SECURITE ET RESEAUX en date du 10 juillet 2006

Vu les pièces justificatives produites par M. FREDERIC DEROUBAIX, né le 17 août 1986 à PONTOISE (095), en vue de son inscription au Diplôme d'Université SECURITE ET RESEAUX

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ SECURITE ET RESEAUX**

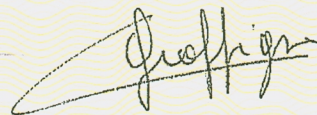
est décerné à **M. FREDERIC DEROUBAIX**

au titre de l'année universitaire 2009-2010.

Le titulaire



La Directrice de l'Unité de Formation et de Recherche



Christine GRAFFIGNE



Fait à Paris, le 1 juillet 2010

Le Président



Axel KAHN